



Conférence sur « le Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

26 – 27 novembre 2012, Nicosie, Chypre

Messages clés de la conférence

organisée conjointement par



et



avec le soutien de





Conférence sur le « Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

26 – 27 novembre 2012, Nicosie, Chypre

À propos de la Conférence

La conférence sur le plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe, qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2012 à Nicosie, Chypre, donna lieu à un débat entre les différents acteurs, les États membres et la Commission européenne sur la mise en œuvre des propositions stratégiques du plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe.

Le rapport détaillé de la conférence et les vidéos des présentations sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://euwaterblueprintconference.eu>.

Remarques générales

- Les propositions stratégiques du plan d'action sont de vaste ampleur. Le plan d'action, publié par la Commission européenne, est le résultat d'un effort collectif ayant requis des consultations et travaux préparatoires menés conjointement avec les États membres, les parties prenantes, les ONG et la communauté scientifique.
- Il est nécessaire d'intensifier les actions et de mener un travail commun à tous les niveaux, afin de se rapprocher au plus près de l'objectif fixé par la directive-cadre sur l'eau (DCE) pour un bon état de l'eau. À ce jour, un long chemin nous sépare de cet objectif et seules 53 % des eaux de surface en Europe devraient être en bon état écologique d'ici à 2015. Les options du plan d'action ne sont pas des approches généralisées et le but est de soutenir les efforts et actions directs là où ils sont le plus nécessaires.
- Les premiers plans de gestion des bassins hydrographiques (PGBH) ont révélé une amélioration remarquable des connaissances, une plus grande transparence et une intégration plus large des perspectives écologiques dans la gestion de l'eau en Europe. Il existe cependant des régions où des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'améliorer la mise en œuvre (p. ex. en matière de surveillance, d'état chimique, d'hydromorphologie, de surexploitation, d'exonérations et d'analyse du coût d'utilisation de l'eau). Il convient également de mieux définir les mesures et, pour ce faire, il est indispensable de mieux comprendre le coût d'une inaction et les coûts/bénéfices des mesures retenues et d'avoir un processus de planification cohérent.
- Les politiques doivent être davantage intégrées, en particulier dans le domaine agricole. Cette intégration est primordiale et ne peut être réussie qu'à travers une plus grande cohérence entre la politique de l'eau et la politique agricole commune (PAC). À cet égard, les négociations en cours sur la réforme de la PAC sont cruciales.



Conférence sur le « Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

26 – 27 novembre 2012, Nicosie, Chypre

- Le cadre législatif européen sur l'eau est exhaustif et seuls quelques vides doivent être comblés, p. ex. en matière de réutilisation de l'eau.

Utilisation des sols et vulnérabilité de l'état écologique

- Les infrastructures vertes (p. ex. les zones humides et plaines inondables) sont des mesures essentielles en vue de réduire les impacts de l'utilisation des sols sur l'état de l'eau et diminuer la vulnérabilité de l'écosystème aquatique. Un dialogue entre les parties prenantes est la clé pour augmenter le recours à l'infrastructure verte indispensable à l'atteinte des objectifs de la DCE. Les responsables de la gestion de l'eau devraient développer des plans de gestion intégrée des ressources en eau conçus de manière à garantir la protection des écosystèmes, de sorte que les autres secteurs, y compris les plans de financement, puissent les prendre en considération dans leurs projets d'aménagement.
- La promotion des approches stratégiques en faveur des projets d'aménagement hydroélectrique est nécessaire afin d'aider les autorités dans leurs décisions quant aux meilleures solutions et projets en préparation ainsi que pour une application mieux éclairée et transparente de l'article 4.7 de la DCE relatif aux nouvelles modifications des masses d'eau.
- Une harmonisation et une intégration renforcées des stratégies est nécessaire entre les politiques sur l'eau, sur l'agriculture et sur l'énergie. En outre, les politiques en matière de biodiversité peuvent considérablement contribuer à atteindre l'objectif de restauration des eaux en Europe.
- Pour répondre aux pressions sur l'état écologique, il est nécessaire de rassembler davantage de connaissances (p. ex. sur la gestion comptable de l'eau, sur les besoins en matière de débit écologique et sur les processus hydromorphologiques) et d'avoir des outils renforcés destinés au partage des connaissances entre les différents acteurs.
- La nécessité de disposer de connaissances plus vastes ne doit pas servir d'argument pour retarder la prise en compte du débit écologique. Les États membres ont besoin de travailler sur les manières de tenir compte du débit écologique conjointement avec les parties prenantes (particulièrement important dans les contextes transfrontaliers) et de l'intégrer dans le cadre actuel des politiques. La définition du débit écologique a une dimension à la fois écologique et économique et devrait être un processus progressif. En outre, elle doit être associée à une stratégie de gestion modulable qui adapterait périodiquement les besoins en matière de débit.
- Utiliser des technologies telles que l'imagerie satellite est important pour localiser les



Conférence sur le « Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

26 – 27 novembre 2012, Nicosie, Chypre

captages illicites d'eau. Cependant, une volonté politique et une gestion appropriée en découlant sont également indispensables pour résoudre ce problème et les technologies doivent être accompagnées d'autres mesures (p. ex. en matière de sensibilisation, de gestion des besoins en eau, de systèmes d'étiquetage des produits, d'intégration des permis de captage à la conditionnalité au titre de la PAC).

S'attaquer à la pollution de l'eau – Infrastructure de l'eau

- La législation de l'UE en matière de lutte contre la pollution de l'eau est exhaustive. L'accent doit être mis à l'avenir sur l'amélioration de l'application des directives en matière de pollution de l'eau. La Commission européenne et la stratégie de mise en œuvre commune de la DCE proposent une plate-forme destinée à partager l'expérience essentielle et les pratiques exemplaires.
- Des financements sont nécessaires pour promouvoir l'innovation et des solutions moins coûteuses dans le développement et la maintenance de l'infrastructure. Les financements doivent provenir en partie du secteur privé/de l'industrie. L'usage de mécanismes économiques, tels que la tarification, doit être renforcé.
- La prévention de la pollution doit être privilégiée et des technologies « en bout de chaîne » (end of pipe) devraient être utilisées en dernier ressort pour éliminer les produits chimiques dans l'eau. Cependant, il est évident que les technologies en bout de chaîne continueront à jouer un rôle important à moyen et long terme.
- Aucune mesure ne peut venir à bout à elle seule des risques pour l'eau, émanant des produits pharmaceutiques. L'UE, les États membres et l'industrie doivent agir conjointement pour résoudre ce problème par des actions complémentaires.
- L'infrastructure de l'eau fait face à plusieurs défis, dont la maintenance de l'infrastructure vieillissante, l'adaptation au changement climatique et l'introduction de nouveaux polluants. Une façon de financer l'infrastructure de l'eau au vu de ces défis est l'utilisation de l'approche 3 T (tarifs, taxes, transfert).
- Il serait possible de produire des aliments avec moins d'impact sur les ressources en eau en réutilisant partiellement l'eau dans l'agriculture. La réutilisation de l'eau nécessite des normes définies au niveau de l'UE pour garantir la fiabilité de la qualité de l'eau réutilisée et permettre la circulation de produits agricoles sur le marché ouvert européen.



Conférence sur le « Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

26 – 27 novembre 2012, Nicosie, Chypre

Instruments économiques et outils de planification pour soutenir une utilisation rationnelle de l'eau

De bons signaux en matière de tarification de l'eau sont essentiels pour encourager le recours aux mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'eau par les acteurs économiques :

- Les obstacles politiques sont la raison majeure à la distorsion des prix de l'eau. Une meilleure intégration entre les différents courants politiques est requise. Les subventions, les droits d'exploitation historiques, le captage d'eau illicite et le manque de mesures peuvent résulter en un détournement des ressources en eau parmi les utilisations concurrentes et une détérioration de l'état écologique.
- Au même titre que les politiques de tarification de l'eau nécessitent de tenir compte des problèmes d'équité, il est nécessaire de garantir un niveau adéquat de recouvrement des coûts des services d'approvisionnement en eau (y compris des coûts environnementaux et des ressources) afin d'assurer la viabilité financière de la gestion des ressources en eau et atteindre les objectifs en matière d'environnement et de santé.
- Dans le domaine de l'agriculture, l'utilisation efficace de l'irrigation peut être améliorée en préservant un équilibre entre incitations (subventions), conditionnalité, conseils en matière d'agriculture, éducation et sensibilisation.

La comptabilisation de la disponibilité en eau et de la demande est un outil essentiel de décision dans la gestion de l'eau.

- La comptabilité de l'eau, basée sur les principes normalisés des Nations Unies régissant la comptabilité environnementale et économique, doit prendre en considération les exigences de la DCE en matière d'état écologique. Il est indispensable de mettre tout d'abord de côté l'eau nécessaire au débit écologique, puis d'utiliser des instruments économiques pour répartir l'eau restante dans le système aux fins des différents usages.
- Cependant, les connaissances sur les débits écologiques et la disponibilité de l'eau à l'échelle de chaque bassin hydrographique sont soit insuffisantes, soit intégrées de manière inappropriée dans la prise de décisions. Il est par conséquent essentiel de davantage partager les résultats obtenus par la recherche, la surveillance, les rapports et l'évaluation au niveau local, national et européen, afin d'orienter l'élaboration d'une comptabilité quantitative et qualitative à l'échelle de chaque bassin hydrographique.



Conférence sur le « Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

26 – 27 novembre 2012, Nicosie, Chypre

Aspects globaux de la politique de l'eau de l'UE

- Considérer la relation entre l'eau, l'énergie et les aliments aide à identifier les interdépendances et à trouver des solutions interdisciplinaires. La relation porte sur la façon dont les différents objectifs sont interconnectés et la manière de rendre une coopération entre le secteur de l'eau et les autres secteurs possible.
- Le secteur de l'eau a besoin de s'impliquer davantage dans le débat sur le changement climatique: les impacts sur les ressources en eau doivent être mieux intégrés à la stratégie d'atténuation du changement climatique. Par exemple, les objectifs de biocarburant de l'UE influent sur la gestion de l'eau.
- La politique de développement doit s'atteler à la fixation et à l'application de normes et garantir une bonne structure de gouvernance de l'eau soutenue par une technologie adaptée. Par ailleurs, le problème de la corruption est crucial pour la gestion de l'eau dans la politique de développement.
- Il convient de clarifier la manière dont la Commission européenne envisage de poursuivre l'initiative européenne pour l'eau, qui peut être utilisée comme plate-forme de travail sur la relation évoquée plus haut, d'accélérer la coopération avec le secteur privé et d'aborder les questions de sécurité en lien avec l'eau.
- L'Union européenne doit être un partenaire stratégique crédible en matière d'eau pour les pays en voie de développement. L'accaparement des terres est un sujet d'intérêt mondial qui implique également l'appropriation de l'eau et met en danger l'agriculture de subsistance.
- L'assainissement est un problème pour lequel il convient d'accélérer la résolution. Même au sein de l'UE, il existe des problèmes d'assainissement qui doivent encore être traités par le biais de l'application intégrale de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires.

Les solutions transversales

- Les parties prenantes soutiennent les propositions du plan d'action en faveur de la modernisation des cycles de présentation des rapports et des dispositions relatives à la collecte des données au titre de la politique de l'eau de l'UE. Il est nécessaire de se focaliser sur la collecte des données importantes et indispensables à la mise en œuvre de la politique afin d'être efficace et de réduire les coûts d'obtention desdites données pour les États membres.
- Lors du prochain cycle de présentation des rapports sur la DCE, le Système européen d'information sur l'eau (WISE) devrait être amélioré pour une meilleure



Conférence sur le « Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

26 – 27 novembre 2012, Nicosie, Chypre

accessibilité des informations et une amélioration de la collecte de certains types de données, p. ex. sur l'analyse économique. Afin d'améliorer le WISE, il est nécessaire de définir clairement son objectif et les groupes cibles pour lesquels il est le plus utile.

- Les informations scientifiques émanant de la recherche financée par l'UE sont déjà largement utilisées pour soutenir les activités dans le cadre de la stratégie de la DCE. Il est nécessaire d'améliorer davantage le transfert de connaissances et le recours à ces dernières par les autorités et responsables de l'implantation des bassins hydrographiques.
- Les parties prenantes se sont déclarées en faveur de la proposition du plan d'action consistant à mettre en place un système volontaire d'examen collégial des projets de PGBH par les autorités régionales des bassins hydrographiques. L'échange entre les États membres est valorisé et les informations et expériences devraient être plus assidument partagées entre les échelons inférieurs de l'administration (p. ex. au niveau de chaque bassin hydrographique).
- Il est important de garantir une participation du public dans la mise en œuvre de la politique européenne de l'eau et de s'assurer que les parties prenantes sont impliquées dès le début du processus de développement des PGBH. La participation du public est également essentielle dans le processus d'intégration, en encourageant la coopération avec d'autres secteurs au niveau européen comme au niveau local.
- S'agissant de l'introduction d'exigences spécifiques émanant de la DCE dans la conditionnalité au titre de la PAC, certains acteurs se sont montrés favorables à l'inclusion de mesures légales clés, p. ex. sur les permis de captage et la tarification de l'eau. D'autres parties prenantes ont soutenu que le premier pilier de la PAC devrait être très élémentaire à l'échelon des États membres et pourrait mener uniquement à des bénéfices environnementaux relativement modestes. En ce qui concerne le deuxième pilier, plusieurs parties prenantes ont souligné son importance en vue d'encourager les agriculteurs dans des zones spécifiques et le besoin de renforcer plus avant ce pilier en termes de cadre budgétaire et légal. Cependant, d'autres ont suggéré que le deuxième pilier avait un impact moins important que le premier et nécessitait d'être accompagné par certaines exigences contraignantes.
- Globalement, il est nécessaire de combiner à la fois des mesures obligatoires et des mesures volontaires pour le secteur agricole et d'utiliser une approche différenciée basée sur les problèmes et les besoins de chaque bassin hydrographique.